262 Soc. secrètes N° 2

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

ADELPHON KRUPTOS.

DIAGRAM,

SHOWING STATIONS OF OFFICERS.

SERVICE D'OUVERTURE.

Un Globe est suspendu en dehors du V. E., une boite ou corbeille, contenant des cartes blanches est placée sur une table triangulaire, de couleur rouge, qui se trouve au centre du vestibule; une lance est suspendue en dehors du V. I. à l'entrée de la salle, sur le guichet, afin que l'initié sache qu' une Assemblée des Chevelliers du Labeur est en séance.

Le T. en C. procéde à l'ouverture de l'Assemblée, ainsi que suit. Cinque minutes après l'heure fixée pour l'ouverture de la séance le T. en C. se lève, frappe un coup sur le Capitole et dit. "Toutes personnes n'ayant pas le droit d'assister à cette séance sont priees de se retirer." L'I. prend ensuite le Globe et la Lance et va les placer sur les V. E. et V. I. puis—les ecuyers prennent leurs places respectives; l'un dans le vestibule l'autre dans l'interieur du sanctuaire. Aussitot la rentree de L.'I. dans le sanctuaire personne ne peut y entrer sans donner le mot de passe. Alors le T. en C. dit.

"Que l'officier attitré ait la bonté de s'assurer que chaque personne presente a le droit d'assister à cette séance, et qu 'il fasse le rapport reglementaire dans le livre de souche du T. en C."

L'I. examine toutes les personnes presentes et fait

son rapport dans le livre de souche du T. en C., les membres éloignés de quatres kilomètres, ou en voyage, ainsi que les membres malades, ou absents de la localité, qui l'ont fait savoir par lettre sont portées comme presentes. Quand il a fini l'I. fait son rapport comme suit.

I. T. en C. tous sont examinés et attitrés de siéger parmi nous.

T. en C. C. assurez, vous que les voiles sont marqués et bien férmés et que personne n'entre ni ne sorte pendant l'ouverture de la séance.

Le C. amène L'E. E. avec lui, après avoir soignensement remplit ses devoirs, il fait son rapport comme suit.

C. T. en C. les voiles sont marqués et fermés avec soin.

Le T. en C. frappe trois coups les officiers et les membres forment ensuite un cercle outour du centre, les officiers devant leurs sièges aussi près que possible; se tournant vers le S. le T. en C. dit.

T. en C. S. Quels sont les devoirs du T. en C.

S. De présider avec impartialité; de voir que tous les mandats sont executés avec fidèlité, et en cas d'incidents dans lesquelles

il n'existe pas de reglement, son meilleur judgement doit être employé pour les intérets et le bien-être de tous les membres, il doit soumettre le resultat à l'aprobation de l'Assemblée; et se tenir prèt, en tout temps, à maintenir l'interet et le bien-être de tous les membres.

T. en C. Je remplirai ces devoirs de mon mieux selon les promesses que jai fait. Et, maintainant S. quels sont les devoirs d'un vrai Chevalier?

S. Les devoirs d'un vrai Chevalier sont d'aider ses fréres selon ses moyens, de saisir toutes les ocasions possible de leurs étre utile et de reporter toutes matiére utile au T. en C. auquel il doit obéissance.

T. en C. Que tous me regarde et imitent mes mouvments.

Le T. en C. donne alors le S. d'O.

T. en C. Que les oficiers et membres prennent leurs stations et restent debout jusque à ce que la Charte soit déployée.

Quand tous sont préts le T. en C. prononce l'ordre d'ouverture suivante.

T. en C. Maintenant par le pouvoir dont je suis investi je déclare cette séance ouverte pour la transaction des affaires qui vont être soumises à l'Assemblée ; donnant avis et notification à chaque membre d'observer cette dignité et decorum qui devrait toujours distinguer un vrai chevallier, en avertissant que si des discussions echaufées ou le desordre survienne j'invoque l'usage et les reglements de la C. * * * en prononcant la clôture immediate de la séance.

Quand tout est fini il donne un coup, chacun s'asseye et l'Assemblée commence ses travaux.

Si le T. en C. trouve dans son judgement que les affaires sont urgentes et qu il veut l'abréger pour economiser le temps, en supprimant la céremonie d'ouverture, et s'il-n-y a pas d'objection, il dira tout simplement. "Nous ouvrons la séance par acclamation." Il frappe alors trois coups sur le capitole, on forme le cercle outour du centre, quand tout est tranquille il dit "que tous regardent le T. en C. et suivent mes mouvements" le T. en C. délivre le S. d'O., puis il dit "Et maintenant par le pouvoir dont je suis investi je déclare la séance de cette Assemblée ouverte pour la transaction de, etc., etc.

ORDRE DU JOUR.

1. Appel nominale des officiers.

2. Lecture du procés verbal de la séance prècedente, etc.

3. Lecture des documents, correspondances, etc.

4. Consideration des propositions prècedantes. Scrutin pour les candidats nouveaux.

RÉGLES DU SCRUTIN.

La boite, ou l'urne, électorale doit être placée au centre du sanctuaire, de par la commande du T. en C. lequel proclamera les noms et occupations, des candidats avant le vote. Chaque chevalier va au centre du sanctuaire, fait le S. d'O. et dépose son bulletin, blanc ou noir, dans la boite électorale. Dans toutes Assemblées composées de 300 membres ou moins, 3 boules noires sont nécessaires pour la rejection, et une boule en plus pour chaque 100 membres, ou fraction de 100 en plus. S'il-n-y qu' une ou deux boules noires dans l'urne l'Assemblé doit en être avertie, par le C. et le T. en C., lequel renvoit l'election du candidat jusqu' à la prochain reunion de l'A.; et il est du devoir de chaque chevalier ou des chevaliers qui ont deposés les bulletins noires de donner

leurs objections par écrit, signés, au T. en C. avant cette prochain reunion, ces dites objections doivent être lues par le T. en C. à la prochaine séance. Mais la signature du chevalier apposée ne doit être connuee que par le T. en C. qui, après lecture faite par lui en séance et que chacun aura compris les objections, il brulera le papier sur lequel elles seront écrites en presance de tous les chevaliers, et ordonnera un autre vote, en disant: "Les objections pour priver le candidat de l'honneur de devenir chevalier sont elles, oui ou non, suffisantes?" Si au premier scrutin seulement une boule noire apparait et au deuxième scrutin deux boules noires apparaissent le candidat est rejeté. Si au premier scrutin deux boules noires apparaissent et seulement une ou deuxième, le candidat est rejeté. Le T. en C. doit veiller à ce que le chevalier ou les chevaliers qui ont objectés, ne votent pas la seconde fois pour soutenir leurs objections. Si ceux des chevaliers qui ont votés les boules noires ne font pas connâitre leurs objections avant ou pendant la séance suivante du premier vote, le T. en C. devra annoncer, au cours de l'ordre des travaux de la séance, que dans un tel cas le candidat est dûment élu, les objections n'étant pas soutenues.

Quand un ou plusieurs candidats sont rejetés d'après les réglements du scrutin ils ne doivent pas être reproposés avant l'espace de six mois dans aucune Assemblée des C. du L.

Libre à toutes les Assemblées de recevoir ou de rejetter les personnes proposées au desous l'age de dixhuit ans et au dessus l'age de seize ans.

5. Innitiation.

6. Finances. Cotisations, verification des factures. Resoudre les questions de finances du S. des Fin. et du T.

7. Travail.

Questions obligatoires :

1st. Y-a-t'il aucune place vacante à remplir dans le métier?

2d. Y-a-t'il parmi nous quelqu'uns de nos membres qui soient sans travail, ou qui désirent changer de place?

Discussion sur la question du travail.

Discussion des documents sur la table du T. en C.

Rapport et statistique.

Discussion sur les statistiques.

8. Propositions de nouveaux membres.

Le T. en C. doit dire à chaque proposition :

" C'est maintenant le moment, et il est nescessaire, que chacun dise ce qu'il sait sur le candidat."

9. Rapport de l'Aumonier.

10. Rapports des committées permanants et spéciaux.

11. Affaires non terminées.

12. Nouvelles affaires. Travail des bureaux: Statistics, Mécanique, Sciences, Lectures, Poémes, etc., etc.

Election des officiers du bureau, d'après les réglements, et leurs installation peut être fait à n'importe quel moment après l'ouverture de la séance.

En cas d'urgence les membres doivent être applés en séance par une notification en régle, appostée par le grand cachet de la chevalerié; alors chaqu'un est tenu' d'une maniére impérative, à se trouver à sa place; et l'I. donnera une marque de presence sur le livre de souche du T. en C. en couleur rouge, à tous qui sont presents. Les séances d'urgence de l'Assemblée s'appellent des grands jours, l'absence d'un chevalier ces jours là est regardée comme une déshoneur, et il peut être frappé par une amande determinée par les réglements de l'Assemblée, comme ayant violé paragraph trois, de son serment d'honeur.

INNITIATION.

Le T. en C. Envoie l' E. Inc. au vestibule pour obetenir le nom et l'occupation du candidat qui attende. l'E. Inc. revient faire son raport au T. en C. Si le candidat qui attende est reconnu par le S. des S. comme ayant été dûment propose balloté et élu, l'E. Inc. retourne au vestibule pour faire l'examin prescrit, si cet examin est satisfaisant l'E. Inc. l'annonce á l'E. Int. qui doit l'annoncer au T. en C., qui prépare la sanctuaire pour les admettre. l'E. Inc. le conduit à l' ouverture du cercle et l'annonce au T. en C. qui le commande à être placés pour prendre l'engagement d'honneur, et l'innitiation a lieu d'après l'usage.*

T. en C. Y-a-t il quelqu'un dans l'Assemblée qui fasse objection à ce que, le candidat soient couvert de nôtre écusson et admis dans cet Ordre?

Si un membre fait une objection, d' aprés la loi, en donnant de bonnes raisons, l'Assemblée doit la prendre en considération, et c'est par le vote de la majorité que l'on décide. Si il n-y a pas d'objections, ou qu'elles ne soient pas maintenues, le T. en C. dit.

T. en C. E. Inc. allez au vestibule, et in-

* Le cérimonie d'innitiation est écrite au singulier, s'il-y-a plus d'un candidat on emploie le pluriel.

terogez le candidat, s'il accepte, condisez le à l'ouverture du cercle pour etre admis.

L'E. Inc. se retire et pose les questions suivantes.

E. Inc. Etes vous maintainant ou avez vous été autrefois membre de l'Order des Chevaliers du Labeur.

Candidat. *Oui* ou *non.*

E. Inc. Voulez vous vous engager sur votre parole d'honneur à garder le secret, à rendre l'obéissance et l'assistance mutuel, à vos semblables; qui ne peut être en conflit avec, ou porter atteinte à vos convictions religeuses, ou à votre devoir envérs votre patrie.

Candidat. Oui.

Le T. en C., avant l'entré du candidat, a formé l'Assemblée en cercle et en chaine, autour du centre, les bras croisés, le bras droit par dessus le bras gauche, et les mains jointes, laissant une ouverture en face du siège du C. l'E. Inc. s'arrête à cet ouverture en dit:

E. Inc. T. en C., notre ami a repondu d'une mannière satisfaisante aux questions, et désirent maintainant être mis à l'abri de notre écusson et admis comme membre de cet Ordre.

Après un moment, et au mielieu d'une silence profonde, le T. en C. dit.

T. en C. Placez notre ami ou centre pour qu'il nous donne sa parole d'honneur.

L'E. Inc. place le candidat au centre, lui fait lever la main droite et placer la main gauche sur le coeur.

L'E. Inc. dit ensuite l'engagement suivant, que chaque candidat doit repeter et approuver.

Je promets sur mon honneur que jamais je ne révellerai à qui que ça soit aucuns des signes ou travaux secrèts de cette ordre, qui peuvent être maintainant, ou plus tard, me donnés ou confiés, aucun acte fait ou objet ou projet conçus, excepté d'une manière légale et autorisée, ou par une commission speciale que me serait accordé par l'Ordre. Que je ne dévoilerai jamais à aucun employé ou autre personne le nom d'aucun membre de l'Ordre sans que la permission de la personne me soit donnee.

Que j'obéirai en tous points aux lois et sommations légales qui peuvent m'être envoyés ou remises, aussi longtemps que je ferai partie de cet ordre, et que je ferai mon possible pour défendre la vie, les intérèts, la reputation et

la famille, de tous membres fidèles de cet ordre, aider et assister tout travailleur malheureux et sans emploi qui cherche du travail remunérateur, que je les aiderai et conseillerai les autres à les aider, afin qu'ils recoivent et jouissent du juste fruit de leur travail dans l'exercise de leur mêtier et connaissance.

Et je promet en plus que, sans reservation ou evasion quelconque, je resterai fidèle à ma parole d'honneur jusqu' à ma mort.

Le T. en C. retourne au capitole et frappe un coup pour faire assoir l'Assemblée, dès que l'Assemblée est assise L'E. Inc. conduit le candidat au capitole en disant au T. en C.

E. Inc. T. en C. notre ami a donné sa parole d'honneur de garder le secret, d'obéir à nos règlements et promet l'assistance mutuelle à ses semblables.

T. en C. Cet acte le met à l'abri de l'ecusson de notre Ordre. Condisez le auprès de la base pour qu' il-y-reçoive des informations plus complètes.

Arrivé à la base l'E. Inc. presente le candidat au C. ainsi que suit.

E. Inc. C. avec la permission de cette Assemblée de chevaliers fidèles, et de par l'ordre du T. en C. Je vous presente notre ami pour que vous lui communiquiez les informations necessaires.

C. Le travail procure avec abondance tous les fruits de la tèrre nécessaire à notre existence et à notre bien-être. Par le travail bien organisé la santé du corps et de l'ésprit est assurée à l'homme. Par le travail, l'homme acquit la science et la sagesse. Le travail enfin est la vrai pierre philosophale, tout devient richesse par ses efforts.

Le travail est noble et honnorable, pour le defendre de la dégradation, physique, mentale et morale que l'avarice la cupidité et l'ignorance ont imposés, de soustraire les travailleurs aux rapacités de l'égoism, est un devoir noble, et digne de tout homme de cœur, de toutes les races. Vous avez été choisi parmi vos semblables pour remplir ce but admirable de dévouement. En accepter vous la responsabilité et, ayant l'appui des chevaliers fidèles qui ont engagés leurs parole d'hon-

neur, voulez vous travailler avec ardeur, dans les limites de vos moyens, et selon vos capacités, pour faire triompher ces principes, parmi les hommes.

Si le candidat reponds d'une manière affirmative le C. dira à l'E. Inc. et au candidat.

C. Permettez que je vous conduise vers notre ami le T. en C.

Il les conduit au T. en C. et dit.

C. T. en C. Je vous presente notre ami comme digne de l'honneur de faire partie de notre Ordre, si noble et si honorable.

Le T. en C. Lui donne une poignée de mains et lui dit.

T. en C. Au nom des millions de travailleurs opprimés je vous acceuile au sein de cette Ordre, qui est engagé au service de l'humanité. Les associations publiques et ouvertes ayant faillées, aprés une lutte continuée pendant des siécles, de protéger et faire avancer les interéts du travailleur, nous avons loyalement constitué cette Assemblée. Derobés aux yeux du publique, nous sommes protégés par le voile du secret, non pour

protéger ceux qui commettent le mal ; mais bien pour nous protéger mutuellement contre la persécution et l'injustice des hommes qui s'emparent des fruits de notre travail. En nous organisant, en reunisant nos efforts, nous immitons simplement que l'example des capitalistes, qui, dans toutes les branches du commerce et de l'industrie ont leurs combinaisons, partout ils s'approprient le fruit des efforts des travailleurs, qu'ils écrasent avec le reste de la pauvre humanité. Nous ne désirons pas nous mettre en travers des entreprises légitime et néssecaire des capitalists, mais les hommes, poussés par la cupidité et l'ègoism à l'accaparament de la richesse, aveuglés par leurs intérêts personelles, convoitisent et accaparent les biens des autres, et parfois, violent les droits de ceux qui sont sans défense et sans protection. Nous cherchons à relèver la dignité du travail, à affirmer et demontrer que le seul qui puisse se dire noble sur tèrre est celui qui gagne son pain à la sueur de son front. Nous cherchons à produire une opinion publique, puissante et

saine, à propos des demandes des travailleurs (car le travail seul produit toute richesse) et que la justice est de notre coté lorsque nous demandons aux capitalists que le travailleur soit retribué de toute la valeur, qu'il a crée par son travail. Nous devons soutenir, de toutes nos forces, les lois faites pour harmoniser les intérêts du travailleur et du capitaliste, car le travail seul donne la vie et la valeur au capital. Nous soutiendrons aussi les lois qui tendent à alléger l'épuisement des travailleurs. Nous nous servirons de tous les moyens légaux pour procurer et retenir de l'emploi les uns aux autres, avec une bonne et juste rémunération ; et, si quelqu' accident ou malheur frappe un de nos frères, lui prèter aide et protection, sans nous préoccuper sur ce que peut être sa race, sa nationalité ou sa croyance. Quoique n'étant pas organisés pour soutenir les grèves, cependant, si l'ocasion se présente où nous devons resister à l'opression de ceux qui nous emploient, nous soutiendrions toutes les justes réclames de la part de nos frères, et si quelqu' uns d'eux avaient à subir

et éprouver des pertes nous les soutiendrions, ainsi que tous ceux qui travaillent; peu inporte dans quel mêtier que ce soit.

Ceci n'est qu'un aperçu de nos aspirations, vous apprendriez vos devoirs et vos obligation, au fur et à mesure que vous perseveriez à les connaitre, que vous serez présent parmi nous, et que vous apprendriez à connaitre de plus en plus l'Ordre, noble et digne, des C. de L.

E. Inc. Conduisez S. V. P. le candidat devant le S. au centre, pour y être instruit dans les travaux d'une Assemblée.

L'E. Inc. conduit le candidat au S., qui l'instruit sur les signes et leurs language, les symboles et leurs signification, ainsi que les reglement ordinaire d'une Assemblee, comme suit.

S. Les portes des salles dans lesquelles se reuinissent nos Assemblées sont designées sous le nom de "Voiles." Nous appelons "vestibule" l'antichambre dans laquelle vous êtes dabord entreé: celle ci "le sanctuaire."

Le symbole du voile exterieur, symbolise le champs de nos labeurs, et signifie "Organisation Universelle." Il est toujours placé en

dehors, pour indiquer qu'une Assemblée y est en session. Pour être admis il faut frapper à la porte et donner le mot de passe * * * à peine audible, à l'E. Quand vous êtes admis dans le vestibule vous avez à écrire sur une carte votre nom et prenom, en toutes lettres, et les initiales de votre fonction, si vous en avez une; ainsi que le numéro de votre Assemblée.

Le symbole du voile interieur est une lance, qui signifie "Défence;" elle est placée en dehors. Pour être admis dans le sanctuaire il faut donner ce signal * * * et lorsque l'E. Int. y répondra passez lui votre carte, l'E. Int. la donne au C., qui annonce à l'Assemblée, d'une voix distincte, votre nom et fonction et que vous desirez entrer. Si vous êtes en droit à être admise à la séance le C. dit à l'E. Int. de vous appeler par votre nom, alors vous vous approchez du guichet et donnez l'explication à voix basse à l'E. Int. qui vous admettra. Le S. qui est en même temps guardien de la bibliotéque de l'Assemblée, a sa place au centre et à gauche du T. en C.

Le symbole du centre est un livre ouvert et signifie "Connaissances acquieses." Aussitot votre entrée dans l'Assemblée vous vous avancez immédiatement au centre et donnez le S. d'O au S. qui est lâ pour représenter la dignité de notre Ordre, ce salut se fait ainsi * * * il signifie que vous laissez au dehors, que vous abondonnez, oubliez, et effacez de votre memoire ce qui pourait nuir à l'harmonie et à la paix entre nous, comme un dessinateur efface des lignes inntiles. Quand vous voulez vous retirer vous vous mettez à la même place, et faites le même signe, qui alors signifie que vous avez pris l'engagement de tenir profondement secret tout ce que vous avez vu, entendu, dit ou fait, absolument comme vous l'avez fait en prétant sérmont sur votre honneur. Le S. repondra par le signe de * * * le langage de ce signe en reponse à votre salut signifie " Le travail est Noble et Honorable." L'attouchement se fait ainsi * * * et signifie Humanité, car le * * * distingue l'homme d'entre tous les autres espéces, et que lui

seul est capable de construir et produir des choses prodigienses dans l'agriculture, l'industrie les arts et les sciences. Donc nous approchons toujours un frère de cette mannière; aprés cela, touchez lui la main de la mannière habituelle.

Le S. d'I. se fait en placant le * * * car c'est là le siège de l'intelligence, la signification de ceci est, je conçois et j'ai determiné, on l'emploie pour voter pour et contre. Le S. de R. se fait avec la main gauche ainsi * * * et signifie "Je suis un travailleur," ce signe est employé quand on se trouve parmi des étrangers ou parmi un groupe de personnes inconnues, et que l'on désire savoir s'il y-a des C. * * * s prèsents; la réponse se fait avec la main droite ainsi * * * et cela signifie "moi aussi je gagne mon pain quotidien à la sueur de mon front." Pour verifier et acquerrier la certitude, le même signe se fait en sens inverse, et alors c'est l'interrogateur qui donne la réponse. Nous avons aussi un S. de R. verbale qui est * * *. La réponse est * * *. Le C. de D. est em-

ployé la nuit lorsque le S. de R. n'est pas pratiquable, c'est ainsi * * * * en appuyant sur le dernier mot. Chaque membre de l'Ordre en l'entendant repondra par les mots * *. Le S. de C. est fait de cette mannière * * * c'est employé pour avertir nos membres d'un danger quelconque—ou d'empècher une indiscrétion de la part d'un de nos membres qui pourait, en prèsence d'autres, divulger nos affairs. Pour voter au scrutin avancez vers le centre, faites le S. d'O. en regardant le T. en C., qui repondra par le S. de D. vous deposez votre scrutin dans l'urne et vous vous retirer.

Les signes pour la convocation d'un meeting spécial se font ainsi. Une ligne perpendiculaire et une ligne horizontale se coupant à angle droits. L'heure de la reunion est placée en dessus la ligne *horizontale;* le numero de l'Assemblée en dessous. Le mois designé par un chiffre, comme 3 pour Mars, est placé à gauche de la ligne *perpendiculaire;* le jour du mois sur la droite de cette ligne. (La ligne horizontale peut être faite en haut ou en bas, et peut aller à gauche ou à droite

de la ligne perpendiculaire. Quand l'heure de réunion est avant midi le signe de × est placé *devant* l'heure, pour *l'après* midi le signe est placé *après* l'heure de reunion.

Cette Assemblée est connue sous le nom de ———— vos cotisations mensuelles sont de ——— vous êtes prié de régler regulierement vos comptes avec le secrétaire des finances. E. Inc. conduisez S. V. P. le candidat au T. en C. pour qu'il reçoit les instructions finales.

L'instruction du S. au candidat peut s'étendre jusqu'aux devoirs des functions des bureaux, emblèmes, etc., selon le désire du T. en C. ou remise au plus tard et resumée par un frère competent. Si l'instruction s'arrête à ce point le candidat est conduit devant le T. en C. pour entendre les paroles finales, qui doivent être prononcées par coeur, et contenir les points suivants.

T. en C. Les seuls bijoux portés par cet Ordre sont ceux du coeur, l'honneur et la fraternité, les seuls insignes sont des vêtements propres et bien rangés, la seule étiquette est une conduite cordiale, harmonieuse et fraternalle, observez le bien et vous feriez honneur, à notre association, et à la cause des travailleurs oprimés.

Ensuite le candidat est presenté au S. de F., T., etc., ou il est mis au courant des devoirs à remplir dans les differentes fonction des officiers, etc., pendant que les affaires de l'Assemblée continue.

RECREATION.

Au moment du prendre la récréation le T. en C. donne trois coups, forme le circle, et au signal du T. en C. tous donnent le S. d'O. après quoi le T. en C. dit:

T. en C. Je prononce cette Assemblée en récréation pendant * * * * dans le but de congratulation du nouveau membre et de lui souhaiter le bien venu.

A la fin de la récréation, le T. en C. donne deux coups les membres reforment en cercle, les yeux sur le T. en C. et déliverent le S. d'O. Le T. en C. donne un coup et les membres prennent leurs siéges.

T. en C. Je déclare cette Assemblée en séance regulière.

CLOTURE.

T. en C. Si chacun est satisfait et prêt, nous allons procéder à la clôture. L'I. veillera à ce que la charte et objets secrets soient preservées avec soin.

Pendant que l'I. et ses assistants mettent en sureté les livres et autre proprieté de l'Assemblée le T. en C. pourra

dans quelques paroles bien choisies, remercier les membres pour leur présence, leur dignité, courtoisie, et conduite fraternelle pendant la reunion, reccomander et entretenir l'harmonie et l'union qui a prevalu et qui doit toujours prevaloir dans l'Assemblée, et rappler l'attention sur les travaux d'urgence momantanée et pour l'avenir.

Donnant trois coups le cercle se forme autour du centre.

T. en C. Regardez le T. en C. et suivez mes mouvements.

Tous donnent le S. d'O., après quoi le T. en C. dit.

T. en C. Maintainant de par les pouvoirs qui m'ont étés confiés, je déclare cette Assemblée dûment et régulièrement fermée jusqu' à * * * à * * * heures; à moins qu'il ne survienne quelque cas qui exige une séance spéciale, en ce cas chaque membre en sera averti.

Un coup.

SYMBOLES ET PLACES DES OFFICIERS.

TRAVAILLEUR EN CHEF.

Le symbole du T. en C. est une collonne d'un mètre de hauteur. La base est 10-36 de la hauteur en immitation de corail. Le chapiteau 7–36 de la hauteur, en immitation de feuilles et fruits, surmonté par un buste humain. Le tout est une emblême de l'Ordre, et signifie que (la Coöperation basée sur le travail produit le capital quand il est dirigée avec intelligence.) Le grand cachet de l'Ordre est un triangle entouré d'un cercle.

CONTREMAITRE.

Le symbole du C. est un piedéstal de corail, et signifie (Travailleurs.) Le C. a le contrôle des entrées et la surveillance des membres qui entrent et sortent, et lorsque que le T. en C. est absent, ou autrement occupé, il préside aux deliberations de l'Assemblée, et

appelle un membre competent pour occuper la base.

INSPECTEUR.

Le symbole de l'I. est un œil, et signifie "Vigilance." Il examine et marque sur le livre du T. en C. tous ceux que sont presents à l'ouverture de l'Assemblée, tous les membres admis pendant la séance et ceux qui sont malades ou se sont excusés par lettre. Le livre de souche dirige le T. en C. dans ses décisions, lorsqu'il s'agit d'accorder la priorité, quand il a deux frères qui demandent a prendre une place vacante; comme aussi, ce qui est le mieux pour l'avantage de l'Assemblée, dans les cas de vacances ou de changements de place; les marques de présence ou d'absence agissent materielement sur les membres de l'organisation.

L'I., avec le S. des F., examine toutes les cartes, et fait savoir au C. si celui qui démande d'entrer est en droit d'assister à la séance. Sa station est en arrière du C. près de la porte d'éntrée.

AUMONIER.

Le symbole de l'Aumonier est une main ouverte, et signifie "Secours." Il visite tous les membres en detresse immédiatement aprés en être informé du cas, il donne les secours que le cas demande; averti le comité de finances quand il a besoin de fonds; en cas de doute, il consulte le T. en C. Il fait son rapport tous les trois mois, cachant soigneusement les noms de ceux à qui il a donné secours, si ce n'est pas demandé par un vote de la majorité de l'Assemblée. Sa place est à droite et à côte du S.

SECRETAIRE DES FINANCES.

Le symbole du S. des F. est une piece de monnaie, qui signifie "Travail Accompli." Le S. des F. tient un livre contenant les noms de tous les membres et leur domicile, il tient les comptes en régles, reçoit les cotisations ainsi que toutes les sommes dues à l'Assemblée et remet le montant au T., qui lui fait un reçu. A la fin de chaque trimestre, soit, le premier des mois de Fevrier, Avril, Julliet et

Octobre de chaque année, il fait un rapport financier ainsi qu'une liste des membres arriérés, et, aidé par le commité des finances, il dirige les affaires financières de l'Assemblée. La place du S. des F. est en arrière du C. prés de l'I.

TRESORIER.

Le symbole du T. est un coffrefort, et signifie "Force et Securité." Le T. garde toute les fonds de l'Assemblée, et seulement d'aprés l'ordre attesté par le T. en C. et le S. des S. il paie les factures presentées. Sa place est à gauche du T. en C.

SECRETAIRE DES SÉANCES.

Le symbole du S. des S. est une plume et un rouleau de papier, et signifie "Récords." Il fait le procés verbale fidèle de toutes les transactions de l'Assemblée, il donne lecture de tous les documents et papiers presentés à l'Assemblée, et fait tout ce qui lui est indiqué par vote de l'Assemblée. Il doit ècrire toutes les factures passés par l'Assemblée ; y apposer sa signature et les initiales de son office. La

place du S. des S. est en arrière et à droite du T. en C.

STATISTICIEN.

Le symbole du Statisticien est un livre et un éclat de foudre, et signifie "Lumiere, Connaissance et Puissance." Le Statisticien doit réunir toutes les informations concernantes la condition des travailleurs dans la localité, qui peuvent lui parvenir des membres, ou de toute autre source. Il doit faire un rapport fidèle ou Statistician de l'A. du D. une fois par mois. Il doit aussi faire un rapport à chaque séance de l'Assemblée de toute question importante, ainsi qu'au Stat. générale, sur sa demande. Sa place est en arrière et a gauche du T. en C.

ECUYER INCONNU.

Le devoir de L'E. Inc. est d'obtenir les noms et occupations des candidats qui attendent; en faire le rapport au T. en C., et, quand ils sont reconnus comme ayant été dûment proposés et élus, de faire l'examin de ces candidats, selon le reglement. Sa place est au centre sur la droite en face du S.

SAGE.

Le symbole au centre est un livre et signifie "Connaissances." Le S. remplie la function du libraire de l'Assemblee. Sa place est au centre à gauche du T. en C.

ECUYER INTÉRIEUR.

Le devoir de l'E. Int. est de garder le V. I. afin qu'ancun denonciateur ou personne inconnue soit admis, il répond aux signaux, reçoit les cartes, les passe au C.; il reçoit l'explication du M. de P., et n'admet personne avant la permission donnée par le C. ou le T. en C. Sa place est au voile intérieur.

ECUYER EXTÉRIEUR.

Le devoir de l'E. E. est de garder le voile extérieur; de recevoir le mot de passe de tous, excepté des candidats ou visiteurs d'un autre district; et de maintenir l'ordre dans le vestibule. Sa place est au voile extérieur.

BUREAU DU TRIBUNAL LOCAL.

JUGE.

Le symbole du J. est une ballance, et sig-

nifie "equité." Chaque Assemblée doit élire aux élections annuelles un Juge; ainsi qu'un Juge Avocat et un Greffier, qui ensemble, constitue une cour de jugement. Le Juge doit entendre avec patience toutes les plaintes et requisitions, parcourir les dépositions et faire tout son possible pour vider les différends à l'amiable, si c'est impossible, il convoque la cour; il doit entendre tous les témoins avec impartialité, pour donner sa decision selon le témoignage. Le Juge doit ajourner la cour de temps à autre quand le cas le dêmande. Il doit siéger sur le banc de la cour d'une autre Assemblée quand il est appelé à le faire. Sa place est à droit en avant du T. en C.

JUGE AVOCAT.

C'est son devair de faire le compte rendu par écrit de toutes les affairs, causes et issues de la cour, quand le Juge l'ordonne; de remplir les devoirs d'une Avocat à charge; et de remplir les mêmes devoirs dans la cour d'une autre Assemblée si on le lui demande. Sa place est à droite du J.

GREFFIER.

Le devoir du G. est d'assister à toutes les sessions de la cour; de dresser un procés verbale trés fidéle de la procédure; de faire les citations, et de remplir les mêmes devoirs dans la cour d'une autre Assemblée si il est appelé à le faire. En cas qu'un procès soit tenté à un officier d'une autre cour, l'officier correspondent de la cour d'une Assemblée voisine peut être appelé en sa place; ainsi que suit. Le numéro de chaque A. L. et les noms de tous les officiers (de même grade) sont placés dans l'urne, et tirés par un officier indiqué par la cour siègente, l'officier dont le nom sortira de l'urne doit remplir les fonctions.

Absence de la cour est excusable en cas de maladie; ou, si par ses affairs l'officier se trouve à une distance de 30 kilometres de l'endroit ou siège la cour, ou de par des circonstances qui peuvent etre acceptées comme satisfaisantes par la cour. Le plaignant et l'accusé peuvent, chaqu'un de leur part, choisir leur defenseur ou avocat qui doit être, en

tout cas, un membre attitré. En cas que l'accusé refuse ou neglige à repondre à la sommation, le cas sera jugé; un jugement sera rendu, et la peine indiquée. Toutes les decisions doivent être certifiées par la cour et rapporté à l'Assemblée et executées par la dite Assemblée. Toute appelle doit être presentee à l'A. du D. et de là à l'A. G. Dans le cas des A. L. qui sont sous la jurisdiction de L'A. G. l'appelle peut être faite en cour de banc, composée de juges des trois A. L., les plus voisines, et de là à l'A. G. La station du G. est à la gauche de l'E. Inc.

ABREVIATIONS.

T. en C.....Travailleur en Chef.
C.....Contremaitre.
S.....Sage.
I.....Inspecteur.
A.....Aumonier.
S. des S.....Secretaire des Séances.
S. des F.....Secretaire des Finances.
T.....Tresorier.
Stat.....Statisticien.
E. Inc.....Ecuyer Inconnu.
E. Int.....Ecuyer Intérieur.
E. Ex.....Ecuyer Extérieur.
J.....Juge.
J. A.....Juge Avocat.
G.....Greffier.
V. E.....Voile Extérieur.
V. I.....Voile Intérieur.
S. de O.....Signe d'Oblitération.
S. de D.....Signe de Décoration.
S. d'I.....Signe d'Intelligence.
S. de R.....Signe de Reconnaissance.
S. de C.....Signe de Précaution.
C. de D.....Cri de Détresse.
S. O. A. M.....Secrét, Obeissance et Assistance Mutuelle.
A.....Assemblée.
A. L.....Assemblée Local.
A. du D.....Assemblée du District.
A. G.....Assemblée Générale.
A. K.....Adelphon Kruptos, (Secrét de la Fratèrnité.)
M. de P.....Mot de Passe.
M. de P. A. de V...Mot de Passe Annel de Voyage.
C. de F. et d'I....Cerémonie de Fondation et d'Instalation.